

CONTACT

• Horaires d'ouverture du bureau internat

Le bureau de l'internat est tenu par les assistantes d'éducation. Elles sont chargées de l'accueil des élèves et de leurs familles et de la surveillance des élèves.
Le bureau est ouvert de 17h30 à 22h.)

En raison du plan Vigipirate toujours en vigueur, chaque soir le portail du lycée est fermé à partir de 18h15 et ne sera ouvert que selon les créneaux suivants :

- 18h40 – 18h50
- 19h40 – 19h50
- 20h20 - 20h30
- 21h30 – 21h40

• Coordonnées

Internat du Lycée Choiseul 78 rue des Douets
BP 9549 37095 Tours tél : 02.47.88.10.35
Courriel internat : lyceechoiseulinternat@ac-orleans-tours.fr
Courriel secrétariat : lyc-choiseul-tours@ac-orleans-tours.fr

• Fermeture de WEEK-END

Du vendredi matin 7h45 au dimanche soir 19h30.
Le lycée ne propose aucune possibilité d'hébergement pour les nuits du vendredi au dimanche. L'accueil le dimanche soir s'effectue à partir de 19h30, puis selon les horaires d'ouverture de portail suivants :

- 19h30 – 19h35 : 1er portail
- 19h50 – 20h10 : 2ème portail
- 20h30 - 20h45 : 3ème portail
- 21h15 – 21h30 : 4ème portail

Veillez impérativement prévenir l'internat de tout retard éventuel avant de le régulariser par un écrit au retour de l'élève. Ceci devant rester exceptionnel.

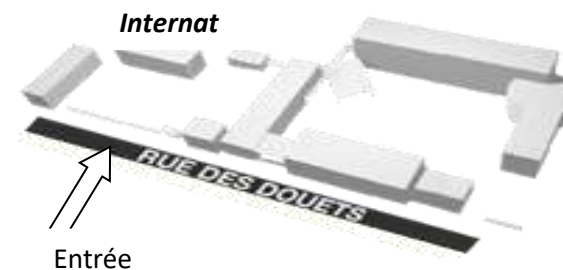
• SORTIES (HORS DECOUCHAGE)

Le fonctionnement des sorties est défini dans le règlement intérieur de l'internat, comme suit :
« Entre 8h15 et 17h30 (18h15 le mercredi) les élèves sont soumises aux mêmes règles que les autres élèves. »
==> Les sorties sont autorisées tous les mercredis jusqu'à 18h15. Les parents souhaitant que leur enfant reste à l'internat devront le signifier à la rentrée par courrier manuscrit à l'attention des C.P.E.
==> Les élèves de premières et de terminales sont autorisés à sortir une fois par semaine jusqu'à 21h30 via le carnet de sortie en soirée (jaune) préalablement signé par les parents et déposé au bureau.

DECOUCHAGE

Les demandes de découchage ne seront validées que si elles sont déposées 72h à l'avance via le document officiel (disponible au bureau de l'internat) et doivent restées exceptionnelles.

==> Tout découchage lié à des circonstances exceptionnelles (maladie, rendez-vous divers, etc.) devra faire l'objet d'un écrit des parents.



INTERNAT DU LYCEE CHOISEUL

78 rue des Douets – BP 9549 - 37095 Tours cedex

Accès en bus Fil Bleu par les lignes 1B, 2B, 8B, 10



• Gestion spécifique SSS badminton

Les élèves de la section sportive badminton sont astreints aux mêmes règles que tous leurs camarades.

Une certaine souplesse et quelques aménagements sont mis en place pour faciliter les trajets entre les installations sportives et l'internat, ainsi qu'un espace de stockage.

Ces dispositions sont rappelées dans un document « règlement interne SSS badminton »

Présentation

L'internat du Lycée Choiseul héberge jusqu'à 144 jeunes filles et 36 garçons de la classe de seconde à celle de terminale. Il est composé de dortoirs, chacun composé de box équipés pour six élèves. Il est ouvert du dimanche soir 19h30 au vendredi 17h45.

Au rez-de-chaussée, se trouve l'espace garçons, la salle polyvalente équipée d'un piano et d'une TV, la salle de musique (option du mercredi après-midi) et la salle fitness/musculation. Une salle informatique est à disposition à chaque étage ainsi qu'une tisanerie dans la partie fille.

Activités scolaires et périscolaires

Les ateliers à l'internat : fitness, musculation

Activités périscolaires encadrées par les enseignants : théâtre, Association Sportive.

Horaires de la journée type

MATIN

Lever	7h00
Fermeture du dortoir	7h45
Petit déjeuner	7h30 - 8h15
Début du premier cours	8h25

SOIR

Ouverture des dortoirs puis 1er appel	17h30
Etude obligatoire	18h - 19h
Dîner et 2ème appel	19h - 19h30
Temps libre	19h30 - 20h
Etude obligatoire et 3ème appel	20h - 21h
Temps libre	21h - 22h
Fermeture des dortoirs et 4ème appel	21h50
Extinction des feux	22h

LES REGLES de vie à l'internat

Les élèves internes sont soumises au Règlement Intérieur du lycée et au Règlement Intérieur de l'internat.

Le lycée est non-fumeur y compris l'internat.

Pour le respect de toutes, l'utilisation des téléphones portables pour passer des communications téléphoniques n'est pas autorisée dans les circulations et de surcroît pendant les heures d'étude. Elle sera tolérée dans les chambres sur les temps libres dans la mesure du respect d'autrui.

Chaque surveillante est libre de stopper une communication si elle juge que celle-ci gêne le bon déroulé de la soirée.

L'accès des parents aux dortoirs est autorisé uniquement le jour de la rentrée.

Intendance

Tarifification pour l'exercice 2017 :

Tarif annuel : 1652,34 €



Etude en soirée 2h

- 18h/19h
- 20h/21h

Un AED présent le lundi de 18h à 21h, en plus de l'AED de service, pour apporter de l'aide pendant les études. ==> à confirmer à la rentrée en fonction des EDT des AED

Sinon, l'AED de service chaque soir peut aider les élèves à faire leurs devoirs.

L'internat est fermé du vendredi matin (7h45) au dimanche 19h30, ainsi que les jours fériés jusqu'à 19h30 et pendant les périodes de vacances scolaires. Il pourra être fermé de façon exceptionnelle et sans préavis, pour des raisons liées à la sécurité des élèves. Il est de la responsabilité de la famille et/ou de l'élève de prévoir une solution alternative pendant les périodes de fermeture de l'internat, que ces périodes soient habituelles ou exceptionnelles. A cet effet, l'existence d'un correspondant résidant localement (référént internat) est très vivement conseillée

Cette recommandation vise particulièrement les élèves de la section sportive.